

DANGÉ-ST-ROMAIN

JUIN 1988

LETTRE MUNICIPALE N° 3

Le mot du maire

Dans sa séance du 17 mars, le Conseil Municipal a voté le budget primitif de l'année 1988 dont vous trouverez les grandes lignes à la page 2. En fin d'année, vous aurez un état plus détaillé des dépenses et des recettes qui auront été corrigées en plus ou en moins par le budget supplémentaire, lequel sera voté à l'automne prochain.

Au cours des premiers mois, DANGÉ ST ROMAIN a été un vaste chantier:

- Les travaux du clocher de l'église Saint-Pierre se sont poursuivis, les pierres ont été changées, les abat-son renouvelés, les lucarnes (qui présentaient une grave menace pour la sécurité) supprimées, tout le mécanisme de l'horloge, notamment les axes des cloches a été remis à neuf; enfin le coq surplombe maintenant un paratonnerre qui participe, lui aussi, à la sécurité de l'édifice.

Nous avons prévu de refaire les extérieurs du clocher et de l'église en 2 ans. En fait, la sagesse exigera de répartir sur quatre années au moins la totalité de ces travaux, (l'ensemble des dépenses relatives au clocher, appartenant à des rubriques diverses et étalées sur 2 exercices approchait les 500 000Frs).

Les routes ont été ou réparées ou recouvertes d'un enduit: Ce travail se poursuivra en 1988. Quant à celle de Buxières elle a été élargie jusqu'à l'entrée des Etablissements BRIONNE: Des projets ambitieux prévoient la modification de son débouché sur la route nationale.

Commencé en janvier, l'atelier relais, construit dans un temps record, était terminé fin mars et la Société M.M.M. devrait s'y installer sous peu.

Enfin à la station d'épuration, le silo à boue de 500m³ est entré en service fin avril et les installations de pré-traitement (désableur, dégrilleur et dégraisseur) suivront de peu; ainsi seront renouvelés des équipements datant de 1974 devenus insuffisants en raison du développement considérable de la population et des industries agro-alimentaires locales.

Parmi les projets nouveaux dont le montant dépasse 2 800 000F, j'en retiendrai deux :

1°/ la rénovation du centre bourg, dont la réalisation est impérieusement nécessitée par la fermeture de la rue de la laiterie, prévoit outre une amélioration du trafic des véhicules sur la place du champ de foire, toute une série d'aménagements pour la circulation des piétons ainsi qu'un traitement de l'environnement.

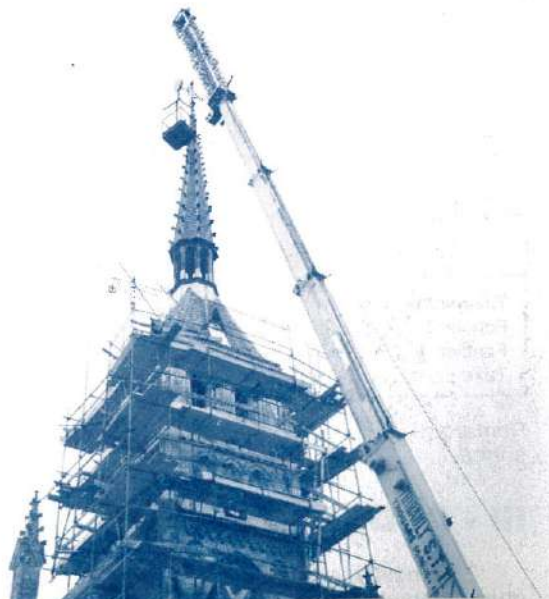
2°/ l'agrandissement de la salle des fêtes par la création de 2 locaux nouveaux, l'un réservé au bar qui sera extérieur à la salle, l'autre étant destiné au rangement, la chaufferie au fuel qui encombre l'intérieur de l'espace utile sera supprimée et remplacée par un plafond radiant; enfin une ventilation fonctionnelle sera mise en place pour éviter la condensation au sol lors des bals de grande affluence.

Dans le bulletin municipal devant paraître à la fin de la présente année, je vous donnerai de plus amples détails. En attendant je vous souhaite des bonnes vacances d'été.

Michel EMERY ■



L'état des lucarnes était un danger permanent pour les usagers de l'église.



Le coq du clocher quitte momentanément son perchoir. (cliché POTET)



I - COMPTE ADMINISTRATIF 1987 : Il laisse apparaître un excédent de 575 895 francs. Ce résultat a été obtenu par des économies substantielles dues à une surveillance très stricte des factures et des contrats. Dans ce domaine des progrès sont encore à faire.

II - BUDGET 1988 : Il s'équilibre en recettes et en dépenses à 7 284 163 francs soit une augmentation de 8,4% mais la progression de la pression fiscale est en diminution

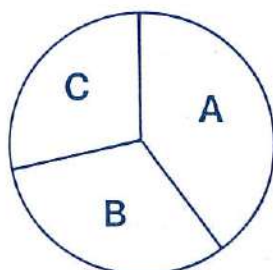
A. FONCTIONNEMENT

• Répartition des **DEPENSES** par chapitres

CHAPITRE	% du BUDGET	DESIGNATION
60 Denrées et fournitures	3,39%	Habillement, combustibles, fournitures scolaires
61 Personnel	29,94%	Salaires, charges sociales
63 Travaux et Services	13,09%	Entretien, voirie, assurances, E.D.F.
64 Participations	10,89%	Aide sociale, charges intercommunales, contrats d'association
66 Gestion Générale	7,00%	Imprimés, frais P.T.T., indemnités
67 Frais Financiers	13,59%	Intérêts des emprunts
83 Prélèvements	19,34%	Financement du budget "investissements"
(62,65,69 Divers	2,76%	Taxes véhicules, subv. aux associations, charges.

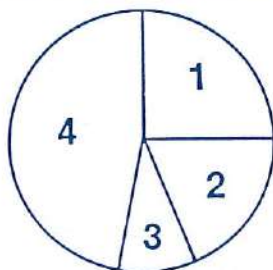
• Répartition des **RECETTES**

	MONTANT	DESIGNATION
Impôts locaux	3 299 210	Taxe d'habitation - Foncier bâti ou non bâti - Taxe prof.
Aides en provenance de l'Etat et du Département	2 580 864	Dotations globales de fonctionnement - Fonds National et Département de Taxe professionnelle
Autres ressources	1 404 089	Entrées à la piscine - Tickets restaurants scolaire Taxe des ordures ménagères - Excédent reporté, etc.
TOTAL	7 284 163	



Ensembles des Ressources

A Impôts locaux	45,3%
B DGF (aides de l'Etat et du Département)	35,4%
C Autres ressources	19,3%



Répartition des Impôts locaux

1 Taxe d'habitation	28,6%
2 Foncier bâti	18,3%
3 Foncier non bâti	6,3%
4 Taxe professionnelle	46,8%

Notre pression fiscale reste toujours une des plus faibles ainsi que le montre le tableau suivant :

TAXES	TAUX des TAXES LOCALES	
	Dangé-St-Romain	AUGMENTATION
Taxes d'habitation	9,41	+ 1,73%
Foncier bâti	9,86	+ 3,35%
Foncier non bâti	27,71	0
Taxe profes.	8,36	+ 1,70%

Remarque : Le Foncier non bâti n'a subi aucune hausse cette année.

B. INVESTISSEMENTS

Les crédits reportés du budget 1987 (1 446 857) correspondent à des opérations non réalisées au 1^{er} janvier 1988.

Pour cette année les dépenses nouvelles s'élèvent à 2 808 656 F correspondant aux investissements suivants.

Remboursements d'emprunts	626 006
Matériels divers	140 000
Camping	+ 7 650
Grosses réparations aux bâtiments	400 000
Terrains Laiterie	270 000
Voierie Travaux	280 000
Terrains	110 000
Aménagement Centre-bourg	360 000
Eglise (2 ^e tranche)	115 000
Salle polyvalente	500 000

Ces dépenses sont financées par les recettes suivantes :

Prélèvement sur le budget de fonctionnement	1 409 032
Excédent reporté	150 034
Fonds de compensation de la TVA	123 553
Taxe locale d'équipement	40 000
Dotations générales d'équipement	30 000
Subventions	240 000
Vente de l'ancienne Poste (une partie)	200 000
Remboursement SIVOM	56 025
Divers	10 012
Emprunts	550 000

III - BUDGET D'ASSAINISSEMENT

En fonctionnement il s'équilibre en recettes et en dépenses à 537 640 F. Rappelons que la taxe est fixée à 1,40 F par m³ et le montant de la prime annuelle à 206 F.

I - SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Suite au transfert de la gestion de production et d'alimentation d'eau, celles-ci sont assurées depuis le 1^{er} janvier 1988 par la S.O.G.E.A. et non plus par le S.I.V.E.E.R.
En cas de nécessité appelez le siège social de la station de pompage de Vaux sur Vienne : Une permanence téléphonique se tient 24H sur 24 et 7 jours sur 7 au : 40 86 38 94

II - SERVICE DES POMPES FUNEBRES

Le fourgon mortuaire de la commune des Ormes étant hors d'usage il n'assurera plus les convois lors des obsèques.

La commune de Dangé-St-Romain n'ayant, pour le moment, encore signé aucune convention avec qui que ce soit, les familles pourront faire appel à l'Entreprise spécialisée de leur choix.

III - COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Un nouveau contrat a été passé entre le SIVOM de DANGÉ-ST-ROMAIN avec le Syndicat du SUD LOCHOIS le 1^{er} Avril 1988.

Les ramassages se font le lundi et le jeudi après-midi sans changement les jours fériés sauf Noël et jour de l'an.

Les gros casseaux seront collectés comme à l'habitude c'est à dire fin Février, fin juin et fin octobre.

IV - ÉCOLE DE MUSIQUE

La Municipalité lui ayant apporté une aide, l'Union musicale a décidé d'ouvrir, à la rentrée de septembre 1988, une école de Musique pour les disciplines suivantes :

- SOLFÈGE
- INSTRUMENTS à EMBOUCHURE (piston, trompette, etc...)
- INSTRUMENTS à ANCHE (clarinette, saxophone, etc...)

Renseignements auprès de :

- Monsieur Gérard Bouin Tél. 49 86 41 14
- Madame Christiane Cartier Tél. 49 02 61 65

Inscription à la Mairie de Dangé-St-Romain

- Prix d'inscription annuelle :

- 300 F pour un élève
- 500 F pour deux élèves (de la même famille)
- 700 F pour trois élèves (de la même famille)

V - ÉLECTIONS-INFORMATIONS

Les scrutins qui viennent d'avoir lieu, nous amènent à donner quelques informations sur l'organisation des élections dans notre commune : Les 2222 électeurs inscrits à DANGÉ-ST-ROMAIN se répartissent dans 3 bureaux de vote :

Le premier bureau, situé dans la salle du Conseil Municipal concerne 1373 personnes qui habitent le bourg, entre la ligne de chemin de fer et la rivière.

Le deuxième bureau, installé au centre social, place saint-romain, dans la salle de la bibliothèque, concerne les 699 électeurs domiciliés à l'ouest de la Vienne.

Le troisième bureau se trouve au club des 2 cités (3^e âge); là, sont inscrits 450 électeurs résidant à l'est de la voie ferrée.

Le lieu où vous votez est indiqué sur votre carte d'électeur. C'est par un procédé informatique que sont confectionnées ces cartes. Si vous y décelez une erreur, vous pouvez venir la signaler à la mairie.

Les listes électorales sont refondues tous les 3 ans.

V - ASSAINISSEMENT

La carrière de VERATON ayant été fermée le 1^{er} janvier 1988, la municipalité tient à exprimer sa gratitude aux Fonderies du Poitou qui y ont autorisé le dépôt des boues de décantation jusqu'à fin avril, permettant ainsi de terminer sans problème le nouveau silo de 500m³.

VI - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE "C.C.A.S."

Depuis notre bulletin, le C.C.A.S. a distribué 270 colis de Noël et, avec l'aide de la municipalité a organisé un banquet le 13 février au FLOREAL. La participation à ce repas a été moins importante que les années précédentes, pourtant le temps était assez serein pour nous permettre de sortir de nos maisons.

A la fin d'avril se tenait la traditionnelle bourse aux vêtements qui fut bien fréquentée et dont la vente fut aussi importante que celle de l'automne. Pourtant la fin du mois ne favorisait pas, pour certains les possibilités d'achat. La prochaine bourse se situera dans la semaine du 20 septembre.

VII - Le FLOREAL : Nouvelles brèves

Le FLOREAL fête cet été son troisième anniversaire : Il se trouve en pleine expansion. Les activités régulières (goûters, ateliers,...) sont toujours affichées au "FOYER" et au "CLUB DES 2 CITES".

Les manifestations exceptionnelles (voyages, repas...) sont annoncées par voie de Presse.

Projet : un voyage d'une journée en septembre

Thé dansant à l'automne

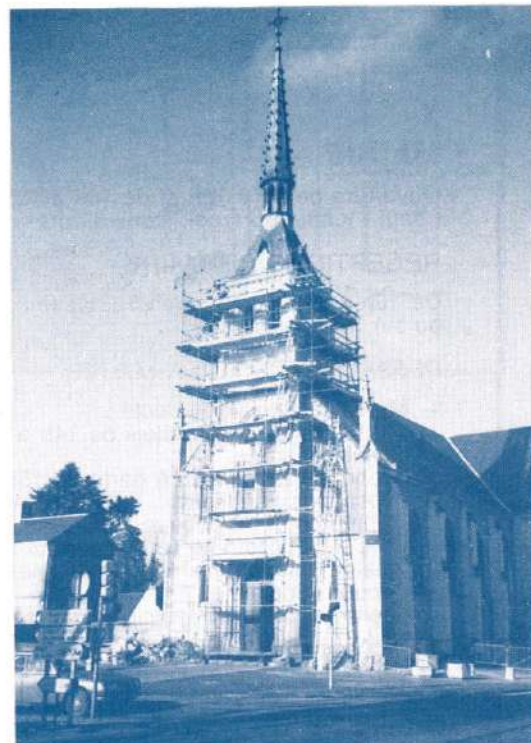
reprise de la gymnastique douce en septembre

(patronnée par le foyer culturel)

Repas de Noël le 18 Décembre

Et toujours... nos dimanches couscous qui attirent de plus en plus de monde et les anniversaires chaque 2^e mardi du mois.

LE FLOREAL vous invite à venir de plus en plus nombreux.



L'imposant échafaudage nécessaire pour les réparations du clocher.



Les ouvriers coulent le béton du silo à boues.



La construction de l'atelier relais.



• MAIRIE

Tél. 49 86 40 01

Ouverture de 9h à 12h et de 14h à 16h 30
(sauf : lundi, mercredi, samedi après-midi)

RECEPTIONS DU MAIRE

De 10h à 12h : mardi, vendredi, samedi
ou sur rendez-vous sauf
réunions

PERMANENCES à LA MAIRIE

- Mutualité Sociale Agricole :
2^e jeudi de chaque mois de 14h à 16h.
- Conciliateur :
vendredi après-midi à partir de 15h.
- Allocations Familiales :
2^e mercredi de chaque mois de 9h à 12h.
- C.I.C.A.S. : Retraite complémentaire
(selon calendrier affiché en Mairie).
- Sécurité Sociale :
salle du Conseil Municipal : lundi de 14h à 15h 15.

• PERMANENCES AU CENTRE SOCIAL

PLACE de ST. ROMAIN

- Assistance Sociale : Tél. 49 86 41 18
le mardi de 14h 30 à 16h.
- Consultation des nourrissons :
le lundi à 14h.
Rendez-vous à prendre au : Tél. 49 21 60 87
- Bibliothèque :
le mercredi de 9h 30 à 11h 30 et de 15h à 17h.
le vendredi de 16h à 18h 30.
Responsables :
Mme CHAUSSÉ, Mme CORDEIRO.

• ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

- M. ARNAULT Michel Tél. 49 86 41 19
- Mme PETIT Annick Tél. 49 86 40 35

• AIDE MÉNAGÈRE

- Mme FURGET Tél. 49 86 42 74

• GENDARMERIE

- Les Ormes. Tél. 17 ou 49 85 60 11

• PTT rue Jules-Ferry

Tél. 49 86 40 00

Ouverture de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Le samedi de 9h à 12h.

Départ du courrier : 18h 35 et le samedi : 12h 25.

• SERVICE D'ADDUCTION D'EAU

SOGÉA Tél. 49 86 38 94

• GROUPES SCOLAIRES

- Collège NATIONALISÉ Tél. 49 86 41 09
- Collège PRIVÉ ST-PIERRE Tél. 49 86 41 38
- Ecole PRIMAIRE et MATERNELLE
PRIVÉE ST-GABRIEL Tél. 49 86 34 23
- Ecole ALPHONSE-DAUDET Tél. 49 86 41 64
- Ecole LOUIS-PERGAUD Tél. 49 86 43 45
- Ecole MATERNELLE A.-SOUCHE Tél. 49 86 35 24

• RESTAURANTS SCOLAIRES

- Groupe DANGÉ Tél. 49 86 30 79
- Groupe SAINT-ROMAIN Tél. 49 86 43 45
- Groupe ECOLES PRIVÉES Tél. 49 56 34 23

• CULTE CATHOLIQUE

- M. le Curé
rue Jules-Ferry Tél. 49 86 40 71

• POMPIERS

Tél. 49 86 40 08

- En cas d'urgence, deux dispositifs
d'appel de la sirène sont implantés, à
la Mairie et le deuxième au Centre
Social à St.-Romain. Tél. 49 86 40 44
Tél. 49 86 41 25
Tél. 49 86 37 34

• SERVICES MÉDICAUX ET PARA-MÉDICAUX

- AMBULANCES :
 - M. AUBERT, AUXI-MED Tél. 49 86 40 33
 - M. CHARRAULT Luc, Les Hardouins Tél. 49 86 34 88

- DENTISTE :
 - M. MARZAT, 21, rue du Collège Tél. 49 86 41 68

- DIÉTÉTICIENNE AUXI-MED :
 - Melle Chantal DUMAY Tél. 49 86 31 30

- INFIRMIÈRES :
 - Mme GUIN,
Cabinet d'Auxiliaire médical Tél. 49 86 33 71
 - Mme HAYE, 28 cité La Fayette Tél. 49 86 43 76
 - Melle VINCENT, 37 rue du Collège Tél. 49 86 37 02

- KINÉSITHÉRAPEUTES :
 - M. BOULY Pierre
Cabinet d'auxiliaire médical Tél. 49 86 30 57
 - Mme et M. VIEL, 19 rue du Collège Tél. 49 86 41 44

- MÉDECINS :
Cabinet médical - rue de la Pelotinière
 - Docteur Dominique MARIE Tél. 49 86 40 31
 - Docteur Robert STANGHELLINI Tél. 49 86 42 75
 - Docteur Jean TOCOUA Tél. 49 86 45 00

Le service médical de garde est assuré du samedi midi au lundi 8h 00 selon le tableau établi par l'ordre Départemental des Médecins, par un des Médecins du Canton dont le nom et le numéro de téléphone sont indiqués le samedi matin dans la presse. La brigade de Gendarmerie aux Ormes possède également la liste.

En cas d'urgence, pendant que le médecin de garde effectue une visite et se trouve momentanément absent, sa permanence téléphonique est à même d'avertir le service hospitalier le plus proche de l'arrivée imminente, soit par ambulance, soit par voiture particulière d'un malade critique dont l'état exige un examen immédiat.

- PÉDICURE-PODOLOGUE
— Mme PERCEVAULT Muriel, Cabinet AUXI-MED Tél. 49 86 32 65

- PHARMACIENS :
 - M.M. Philippe NAUD et Jean-Pierre LOUSTRIC
4, rue de St. Romain Tél. 49 86 40 25

- VÉTÉRINAIRE
 - Docteur Marc LANCNER,
20, rue Jules-Ferry Tél. 49 86 40 17